

GALERIE CONTEMPORAINE



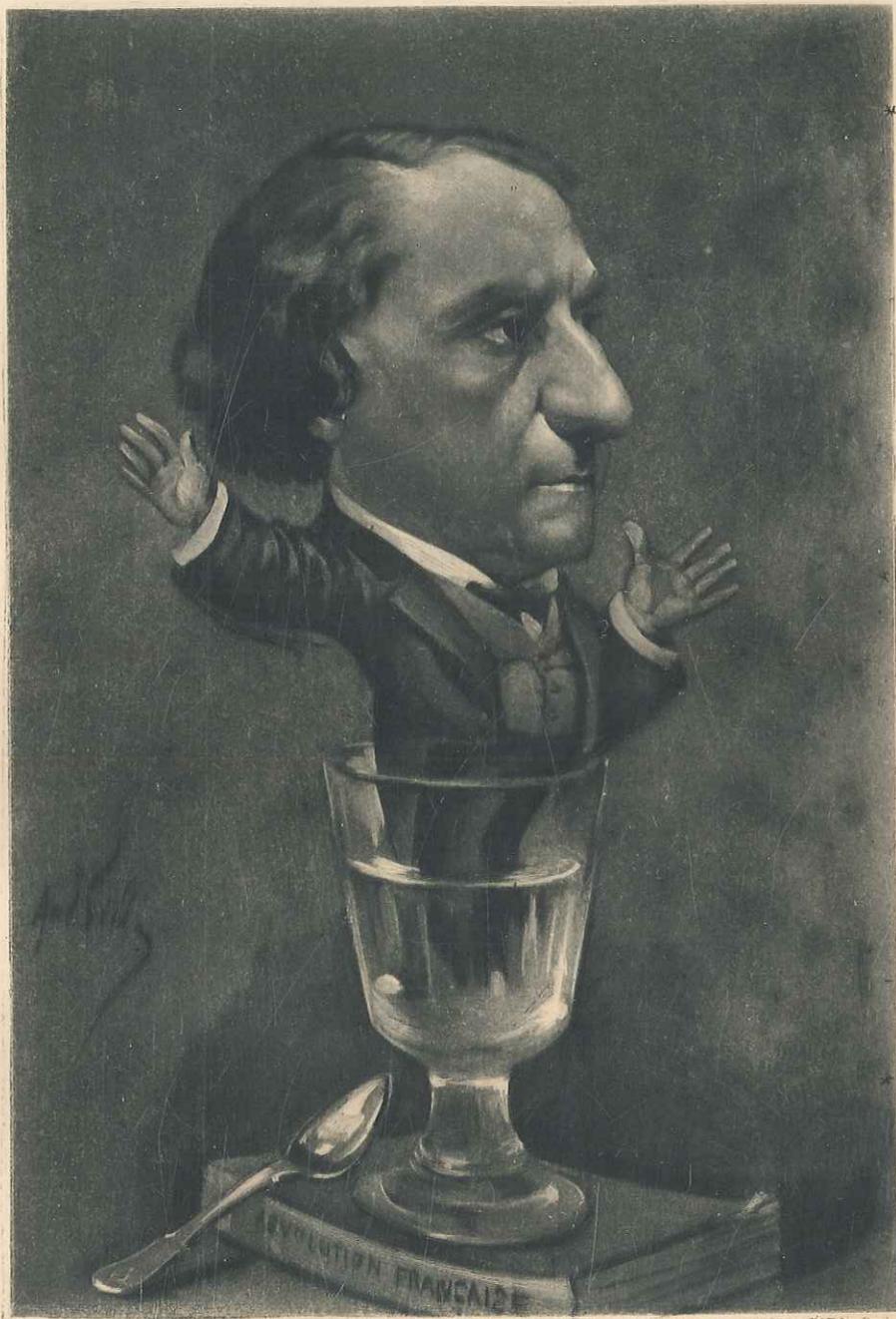
126, Bd Magenta. — Paris.

*Phot. Goupil et Co.*

Cliché CARJAT ET Co.

L. BLANC

*Né à Madrid, le 28 octobre 1813*



And Gill pinxit.

M.M. et C<sup>ie</sup> Edit Paris.

LOUIS BLANC

Louis Jean Joseph Blanc, né le 29 octobre 1811 à Madrid et mort le 29 janvier 1882 à Cannes (Alpes-Maritimes), est un homme politique et historien français.

REVUE DU PROGRÈS

POLITIQUE,

SOCIAL ET LITTÉRAIRE,

rue Louis-le-Grand, n° 17.

Paris, le 20 février 1839.

Reçu  
le 21

Monsieur,

Votre acte de civilité ne vous permettant pas de faire ce qu'ont fait à mon égard tous les autres théâtres, je vous prie de remettre au porteur le numéro que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Louis Blanc

Monsieur  
le Directeur  
du Palais royal.



Louis Blanc



Louis Blanc naît le 29 octobre 1811 à Madrid. Il est le fils d'un fonctionnaire impérial : Jean Charles Louis Blanc, et le frère de Charles Blanc. Il fait de brillantes études. Tout d'abord éloigné des idées socialistes il est gagné progressivement par la cause ouvrière principalement lorsqu'il devient le précepteur du fils d'un constructeur de machines, M. Hallette, entre 1832 et 1834 à Arras. Il y rencontre la classe ouvrière et en écoute les préoccupations.

Paris  
Monsieur  
Monsieur Charles Blanc  
Demeurant Rue Croix des Petits  
Champs. n° 25. chez M. Cartois avoué  
à Paris



marquée par l'extrémité de mes genoux l'arrange de manière à tenir le plus de place possible, le traître! Eh bien, le petit enfant avec ses vagissements et le gros paquet avec son embonpoint ne seront pas mes colocataires les plus incommodes. A ma droite est une jeune mère qui par conséquent n'est pas seulement une femme, ce qui est bien; puis à la droite de la jeune mère un homme en bonnet de nuit qui a le courage de dormir. Oui, je conçois le sommeil après la fatigue, le sommeil au dans la maison où dorment des parents, dans la ville où dorment des amis, le sommeil après un bon dîner.

Il devient ensuite journaliste et collabore au journal *Le Bon Sens* et dès 1839, il fonde la *Revue du Progrès*. Il y publie la même année *Organisation du travail*, ouvrage fondamental dans lequel il s'attaque à la concurrence anarchique et préconise un système d'associations à but lucratif contrôlées par l'État démocratique la première année seulement. En quelques mots, dans son esprit, la concurrence est une cause de ruine aussi bien pour les entrepreneurs que pour les employés. En effet, la lutte pour la conquête des marchés entre entrepreneurs ne peut aboutir, à terme, qu'à la victoire d'un seul, un monopole. Alors que pendant ce temps, l'ensemble de la collectivité se paupérise. D'ailleurs, la concurrence entre les employés crée une spirale appauvrissante. C'est celui qui pourra vendre son travail au rabais qui aura l'emploi.

Progressivement il se fait aussi une réputation d'historien pamphlétaire en publiant en 1841 *L'histoire de dix ans (1830 à 1840)*. En 1843 il entre au comité de direction du journal *La Réforme* aux côtés de Ledru-Rollin, Lamennais, Schoelcher ou Cavaignac. Il participe activement à la campagne des banquets afin de défendre le suffrage universel et la démocratie. Il devient membre du gouvernement provisoire constitué lors des journées révolutionnaires de février 1848. Il préside la commission du gouvernement pour les travailleurs, appelée commission du Luxembourg. Cette commission affirme le droit au travail et propose la formation d'ateliers sociaux dont la mise en place passerait par un crédit d'État à taux zéro et dont l'objectif serait d'assurer un emploi aux travailleurs correspondant à leur compétence. Relevons également que le partage à égalité des bénéfices entre associé-travailleurs est un préalable à l'aide publique.

Son projet d'ateliers sociaux sera amalgamé par la propagande antisocialiste avec les ateliers nationaux dont la fermeture provoquera les journées révolutionnaires de juin 1848. Jugé comme responsable, alors qu'il est complètement étranger aux événements, Louis Blanc s'exile en Grande-Bretagne où il reste 22 ans (il donne des conférences et rédige les *lettres d'Angleterre*), jusqu'à la chute du Second Empire. À son retour il devient député d'extrême gauche. Il publie une histoire de la Révolution française écrite entre 1847 et 1862.

Il crée ensuite la *Revue du Progrès*. L'objectif avoué est d'en faire une tribune ouverte aux diverses tendances de l'opinion républicaine mais il ne parvient pas à avoir une large audience dans les classes populaires. Les doctrines défendues par la Revue sont très avancées : souveraineté réelle du peuple par le suffrage universel s'exprimant annuellement, une seule chambre réellement représentative de la Nation (proportionnelle intégrale comme expression de la démocratie) donnant son sens à l'Assemblée nationale (mode de scrutin : système de Hare), le double examen, le législatif composé des mandataires du peuple est responsable et il nomme en son sein les membres de l'exécutif, réorganisation du travail avec partage équitable des profits et des pertes entre Travailleurs. Il rencontre d'ailleurs Louis Napoléon Bonaparte emprisonné au fort de Ham et, pensant l'avoir convaincu de la pertinence de ses idées va le défendre devant la chambre des Pairs après sa tentative de Boulogne.

Monseigneur,

Puisque M<sup>r</sup> Eugène Pelletan refuse, contre toute attente, de reconnaître les erreurs matérielles qu'il a commises, je lui propose publiquement de porter la question devant le comité de la Société des gens de lettres, qui, après examen des documents, ferait imprimer sa décision.

Il y va de l'intérêt de la vérité et de l'honneur des lettres, deux choses très sérieuses.

Entre la critique et les auteurs, le juge naturel, je le sais bien, c'est le public. Mais, dans une question de fait, la plupart des lecteurs n'ayant pas sous la main les documents nécessaires, il leur serait impossible de vérifier par leurs propres yeux.

Or, c'est ce genre de vérification que je réclame.

J'attends la réponse à cette proposition.

Louis Blanc

Paris. Le 12 7<sup>bre</sup> 1847.



Louis-Blanc

J'ai quelque chose à vous dire,  
mon cher Polan, soyez assez bon  
pour passer chez moi le plus tôt que  
vous pourrez, et ne songez plus à la  
commission que je vous avais donnée  
la dernière fois que je vous ai vu.  
Mille amitiés et un bonjour bien  
affectueux.

J. Cavaignac,

Le Vendredi.

Monsieur Louis Polan,  
Rue Saint-Benoît, n° 1

- il propose une solution concrète pour l'avenir au problème social : l'Association. Tandis qu'au même moment, dans son *Histoire de 10 ans* il fait un bilan très négatif des premières années de règne de Louis-Philippe et loue l'action d'opposition des républicains.

Il entre au comité de rédaction du journal *La Réforme* où il collabore avec Ledru-Rollin, Lamennais, Schoelcher et de Cavaignac. Il y développe ses deux idées centrales, l'Association et le Suffrage universel. *La Réforme* et *Le National* espèrent voir s'ouvrir les cercles du pouvoir jalousement gardés par le gouvernement Guizot dont la majorité est confirmée par les élections de 1846 grâce à un mode de scrutin spécifique; d'où une propagande accrue pour revendiquer la réforme électorale à travers la Campagne des Banquets. Ces réunions dans toute la France réunissent différentes idéologies politiques et Louis Blanc est à la tête des négociateurs radicaux, c'est-à-dire pour une démocratie se définissant par le suffrage universel et une Assemblée représentant proportionnellement la Nation. Les talents d'orateur de Louis Blanc sont célébrés durant le banquet de Dijon où il déclare : « Quand les fruits sont pourris, ils n'attendent que le passage du vent pour se détacher de l'arbre », phrase qui décrit la crise détruisant le régime du moment qu'il subit.

Les causes de 1848 sont décrites dans son *Histoire de la Révolution de février 1848*. Pour lui, le mode d'organisation du travail archaïque conduisant des individus à créer des machines, non pas pour soulager le travail des employés mais bien pour les remplacer le conduit à condamner l'approche individualiste de cette Révolution industrielle. Les conséquences sociales sont insupportables. Dans les faubourgs des grandes villes s'entassent des milliers de travailleurs sans emplois mettant leurs bras et celui de leurs enfants aux enchères inversées (car c'est celui qui demande le moins qui a du travail). Hommes, femmes et enfants vivent dans des conditions désastreuses décrites aussi par Louis René Villermé (notamment dans *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* (2 volumes, 1840). Pour Louis Blanc, où est la Liberté chez celui qui est esclave de la faim et de l'ignorance, où est l'Égalité lorsque le travail des uns fait fructifier l'argent des autres, comment comprendre la Fraternité lorsque le législateur fait des lois non pas pour protéger les plus faibles (dans le sens du contrat social, c'est-à-dire afin de garantir la vie et pour lutter contre la misère) mais bien au contraire pour garantir au plus fort une liberté dont il est le seul à pouvoir jouir.

Louis Blanc

Quand la mer est mauvaise et mugit sur la côte,  
L'aigle bat toujours la voile la plus haute.

Citoyen

Permettez à un fils du peuple, Lyonnais d'origine et républicain depuis dix huit cent trente, de vous exprimer tout ce qu'il a repenti d'amertume après le vote de l'Assemblée qui vient d'autoriser des poursuites contre vous, pour l'attentat du 19 Mai contre lequel vous avez protesté avec toute l'énergie d'une conscience sans reproches.

Je n'ai pas le plaisir de vous connaître personnellement, ni l'honneur d'être connu de vous, mais depuis longtemps mes sympathies vous sont acquises; car vous êtes véritablement un représentant du peuple; jeune comme vous l'êtes et plein d'avenir, vous avez sacrifié votre repos, votre gloire personnelle à la défense des intérêts des classes laborieuses, noble et généreux cœur, soyez béni!

Courage donc, et travaillez encore sans relâche à l'œuvre de régénération que vous avez si noblement entreprise, par le temps qui court elle est pleine de périls et de dangers, je le sais; apôtre de la vérité votre parole généreuse si

La campagne des Banquets prend alors une allure que nombre de ses fondateurs n'a pas prévue. Un banquet doit avoir lieu à Paris le 22 février 1848 mais le gouvernement l'interdit. Sous l'impulsion de Louis Blanc, les membres les plus engagés se réunissent néanmoins, et le banquet se prolonge le jour suivant, renforcé par l'appui de la garde nationale. Guizot démissionne. Le soir même éclate une fusillade devant le ministère des Affaires étrangères. Les barricades gagnent toute la ville.

Le citoyen convaincu, l'honnête homme,

J'ai l'honneur d'être  
Messieurs, votre très humble et  
très obéissant serviteur.

Louis Blanc

Paris. Le 22 avril 1848.

Louis-Philippe Ier abdique en faveur de son petit-fils, le comte de Paris et part en Normandie. Un gouvernement provisoire composé de Dupont de l'Eure, Ledru-Rollin, Folcon, Marie, Garnier, Pagès, Lamartine et Louis Blanc est formé. Cette liste résulte d'un compromis avec les membres du journal *Le National* et de *La Réforme*. Ils se rendent à l'hôtel de ville et proclament la République souhaitée par les insurgés. Sous la pression d'ouvriers parisiens dans la salle des Séances le gouvernement provisoire publie un décret rédigé à la hâte par Louis Blanc (auquel s'oppose Lamartine) garantissant le droit au travail : « Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence des ouvriers par le travail. Il s'engage à garantir le travail [...] à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail ». Le gouvernement provisoire ne fait rien pour essayer de tenir sa promesse. La Révolution a pourtant été faite en ce sens. Après négociations, Louis Blanc accepte à contrecœur la présidence sans budget de la Commission du Luxembourg alors qu'il demande, conformément aux vœux des révolutionnaires, un

ministère du travail avec un budget.

## Le projet : les « Ateliers sociaux »

Louis Blanc remarque que les employés et les employeurs sont soumis aux aléas du marché du travail (employeurs victimes de la concurrence anglaise, et employés victimes de la concurrence des plus pauvres qu'eux) et propose que l'État protège ceux qui souhaitent le rejoindre en créant les ateliers sociaux. C'est un univers d'échange économique basé sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence. La fraternité plutôt que l'individualisme. Dans tous les cas, et pour éviter les situations extrêmes de pauvreté et de richesse, il propose de nationaliser la banque. L'État démocratique quant à lui serait contrôlé par le suffrage universel et mettrait au profit du peuple ses pouvoirs. Les élus sont, dans son projet, les serviteurs des électeurs et sont responsables de leur mandat.

Son but est de réguler la concurrence pour lutter contre la misère par la création d'ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale dans un premier temps. Ensuite, dans un second temps, le projet a vocation à s'étendre suivant la volonté des acteurs.

13 George St. Portman Sq.

19<sup>th</sup> Juillet. 1856.

Mon cher Crémieux,

J'apprends que Michel Lévy fait  
des réimpressions bon-marché. Or, il  
est deux livres de moi que je tiendrais  
fort à réimprimer le premier,

organisation D.

presqu'exclusif

n'ayant trait en un

gouvernement actuel, je ne pense  
pas que la chose, de ce côté, pût  
souffrir aucune difficulté. Quant au  
second, Pages d'histoire de la  
Révolution de Février, il n'y est  
question de Louis Bonaparte qu'en  
deux endroits, et dans le cas où

lettre à Crémieux. (juillet 56). d'Angleterre.

au sujet de possibilités de réimpression de "l'organisation du travail" et  
des "Pages d'histoire de la Révolution de 48" qui sont presque "inédites"  
Crémieux considérants pour éviter "la censure".  
jeune connaît alors de grosses difficultés d'argent.

Pour bénéficier de l'emprunt à taux zéro de l'État ou d'un contrôle du fonctionnement équitable de l'industrie (par exemples), les associations doivent rédiger des statuts qui reconnaissent la démocratie d'entreprise, la souveraineté des travailleurs, le souhait de sortir de l'état de nature des relations économiques. Dans le cas contraire, libre à eux de créer une entreprise et de travailler dans l'univers libéral, concurrentiel, qui continue à exister en parallèle du projet de Louis Blanc. D'ailleurs, pour Louis Blanc, l'univers libéral serait complètement libéralisé. Il n'y aurait plus de droit au travail pour eux, plus de contrôle tout au plus un simple et modeste impôt forfaitaire pour la participation à la gestion du domaine public.

Le capital prêté par l'État à taux zéro aux associations est destiné à l'achat de matériel. Tous les ans les profits seraient répartis entre les membres de l'association. Alors, « déduction faite du montant des dépenses consacrées à faire vivre le travailleur, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

Mon cher ami,

J'ai reçu la réponse de L'Anglois. Il me dit qu'il me payera 300 fr. par paquet de 4 feuilles d'impression. Ce fera donc 300 fr. ~~par mois~~ que je pourrai t'envoyer à mesure que tu me feras parvenir la valeur de 4 feuilles d'impression. Il me semble que tu pourras facilement faire 4 feuilley par mois. Cela t'assurera donc une recette mensuelle de 300 fr, ou environ. Est-ce bien convenu ainsi? Réponds moi catégoriquement.

Ce ferait du temps tout à fait perdu que de combiner ton travail préparatoire avec celui de Ménetrier. Il vaut mieux que vous vous occupiez de choses séparées, chacun de votre côté, surtout puisque tu as, pour t'aider dans tes recherches, Silvestre.

Ceci posé, voici sur quoi tu aurais à travailler dès à présent, parce que cela presse beaucoup:

après les journées d'octobre 1789, il y eut, de la part de la bourgeoisie, une tentative violente pour s'emparer de la Révolution, à son profit exclusif. Elle s'empara de la municipalité à Paris, elle tint le pavé par la garde bourgeoise de Lafayette, elle imposa comme condition d'éligibilité le marc d'argent, sûr moyen d'éloigner le peuple des urnes etc... etc... Or, en même temps qu'elle frappait la démocratie, elle n'oubliait pas de détruire tout ce qui restait de l'ancien régime. C'est ainsi qu'elle porta

1. Un quart pour l'amortissement du capital avancé par l'État
2. Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc.
3. Un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice
4. Un quart enfin pour la formation d'un fonds de réserve.

Par ailleurs, le problème du machinisme serait résolu par l'emploi progressif des machines pour réduire le coût de production et pour faire baisser le temps de travail. Le progrès technique, qui était pesant pour l'ouvrier, deviendrait alors un facteur d'amélioration de ses conditions de vie, de sa Liberté. Ce programme était un succès considérable. À Paris comme en province l'union des classes est souhaité. Le but est d'en attendre l'amélioration des conditions de vie et de travail avec une augmentation des salaires par la participation directe aux résultats de l'entreprise associative en cas de profits (en cas de perte, la solidarité est la même). C'est là, une alternative directement applicable pour soulager les maux qui touchent l'ensemble de la société. "L'organisation du travail" en est la formule.

6 fév. 1869.

Mon cher concitoyen,  
Je vous envoie, sur la prière  
de Nadau, le volume de  
l'atelier qui m'a été confié.  
Veuillez m'en accuser réception

Tout à vous  
Louis Blanc

14 Aberton Road Victoria Road  
South Kensington



Louis Blanc

Or, Marie est chargé de la réalisation, en parallèle et contre Louis Blanc, des ateliers nationaux dont l'objectif à court terme est d'apporter du travail aux pauvres : travaux de terrassement par exemple, non productifs et ne correspondant pas à la formation des personnes qui y travaillent. Ceci n'a rien à

voir avec les ateliers sociaux dont l'objectif est de proposer du travail correspondant au savoir des travailleurs dans une dynamique industrielle à long terme. Louis Blanc et ses ateliers sociaux s'inscrivent dans la logique économique de l'époque.

Une manifestation éclate le 28 février. On y réclame, de nouveau, l'organisation du travail et un ministère du Progrès. La majorité du gouvernement s'oppose à ces nouvelles revendications, et les manifestants n'obtiennent pas gain de cause. Ils doivent se contenter d'une commission pour les travailleurs, laquelle doit siéger au palais du Luxembourg. Dans l'esprit de Louis Blanc, ce devait être une sorte de « parlement du travail » pour annoncer les lois sociales que l'assemblée constituante n'aurait plus qu'à ratifier. Louis Blanc s'y voue totalement et parvient, avec beaucoup de difficultés, à mettre en place de nombreux projets. Des milliers d'associations ouvrières de production sont créées, le papier monnaie utilisée pour les échanges entre les associations est aussi utilisé dans les commerces (à Paris notamment). Aussi, dès la première séance au Luxembourg Louis Blanc s'attache à réduire le nombre d'heures de travail à 10 heures par jour à Paris et à 11 heures en Province et supprime le marchandage à moins qu'il ne soit du fait des ouvriers. Il obtient la suppression du livret ouvrier. Il arbitre également de nombreux conflits entre entrepreneurs et employés.

Néanmoins, Louis Blanc se heurte très rapidement aux aspirations des membres du gouvernement provisoire. En effet, face à l'influence croissante de Louis Blanc ceux-ci souhaitent sa chute. Le Luxembourg devait prouver l'inefficacité des solutions qu'il propose. Ce n'est pas le cas. Dès lors, ce jeune journaliste est à abattre par tous les moyens. La calomnie fait rage dans les journaux. Il échappe de justesse à deux attentats. Les ateliers nationaux sont abondamment financés (tandis que les ateliers sociaux ne bénéficient d'aucune aide). Il est tenu responsable des journées de mai et de juin. Il doit alors fuir.

qui aurait ici un succès prodigieux,  
de curiosité.

Adieu. Je t'embrasse. Mille  
amitiés bien vives à Mauriel en  
attendant que je lui écrive, à  
Vigouroux, à Gambon et à Brives,  
si tu les vois, à tous nos amis  
enfin. Je me rappelle au  
souvenir de la belle voyageuse  
et de son aimable compagnon  
de route.

tu trouveras ci-inclus une  
lettre que je te prie de faire  
remettre sans retard à Mme M.  
dont je te prie de m'envoyer l'adresse  
exacte ainsi que celle de Mme  
Bouhier. L. B.

leque de l'assemblée nationale. il faudrait  
rendre cet exemplaire et en acheter un autre  
pour me l'envoyer.



G. M. LEGÉ, PHOT  
Louis Blanc

## La fermeture des « Ateliers nationaux », l'exil et le rôle politique à son retour

Après le succès des conservateurs aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée nationale Il est écarté de la Commission exécutive qui succède au gouvernement provisoire le 10 mai. La majorité conservatrice, en particulier Jules Favre, tente de le poursuivre en le tenant responsable des événements du 15 mai 1848. C'est le début de l'exil d'où il écrit *Les Lettres d'Angleterre* et *L'Histoire de la Révolution française*, de retour sous la Troisième République il n'aura plus le prestige d'antan même s'il effectue sur le terrain partout en France un travail considérable.

Le rôle de Louis Blanc est pratiquement nul pendant les journées de juin 1848. Il se rend à l'Assemblée qui s'est déclarée en permanence tandis que Falloux propose la dissolution immédiate des Ateliers nationaux. Louis Blanc n'apprécie guère le général Cavaignac à qui l'on vient de confier la mission de contenir la Révolution. Il n'y retrouve pas les sentiments républicains de son frère. (Lui qui d'ailleurs va par la suite l'accuser d'avoir laissé la situation s'aggraver pour permettre à l'armée d'effacer sa défaite de février). La situation est extrêmement tendue si bien que Louis Blanc manque d'être tué par des gardes nationaux qui voient en lui le promoteur des Ateliers nationaux. Le président de l'Assemblée lui offre un refuge au palais Bourbon.

14 Aberton Road Victoria Road  
South Kensington.

My Dear friend,

I have at last received a conclusive answer from Hetzel, respecting the publication of the translation. He is willing to undertake it. Unfortunately, the remuneration he offers, as stated in his letter, which you will find here enclosed, is so exceedingly scanty, that I felt strongly inclined to hear no more of this, from a mere feeling of wounded pride. However, such is my desire to make my countrymen acquainted with a book which I consider to be most valuable, that I made up my mind to

Une commission est alors nommée pour enquêter sur les journées de juin et elle décide presque aussitôt de remonter aux événements qui se sont déroulés depuis la proclamation de la République. Louis Blanc et Ledru-Rollin sont directement visés et le procureur général demande la levée de l'immunité parlementaire de Louis Blanc. Après un discours de Cavaignac elle est accordée à 6 heures du matin par 504 voix contre 252. Louis Blanc part à Saint-Denis pour la Belgique. Il gagne Gand. Il y est arrêté puis expulsé pour débarquer en Grande-Bretagne. Son exil se prolonge jusqu'en 1870.

En avril 1849, la Haute Cour de justice de Bourges, qui juge les participants à la manifestation du 15 mai 1848, condamne par contumace Louis Blanc et cinq autres détenus absents à la déportation.

Louis Blanc se fixe à Londres. Il y fait des conférences et donne des cours notamment sur la Révolution française dont il écrit l'histoire. En 1859, il refuse l'amnistie accordée par un gouvernement qu'il ne reconnaît pas. Le succès considérable de l'Empire inquiète les exilés républicains. Toutefois, la défaite de 1870 et la captivité de l'Empereur met une fin brutale au Second Empire. Dès le 5 septembre au soir, Louis Blanc se rend à Paris et y apprend la formation du gouvernement provisoire par Gambetta.

PARQUET  
DE LA  
COUR IMPÉRIALE

DE PARIS

Cabinet

DU  
Procureur Général

Paris, le 20 janvier 1871

Louis Blanc  
à Dorian

Cher Monsieur,

Voici un fi cacheté qu'on me  
remet, avec prière de vous le faire  
parvenir.

il paraît qu'il s'agit d'un  
chimiste distingué. Sansat qu'il part  
che vous en voyage de Soupe, il vous  
donne le moyen de vous en procurer.

Est-ce un procédé pour en extraire  
de quelque substance? Et la  
l'indication d'un appositionnement opérant?  
Je ne sais; puisque la lettre est  
fermée, mais dans tous les cas, j'en en  
ai en elle entre vos mains & au plus vite  
la indication qu'elle contient.

Adieu, cher Monsieur  
l'Espérance de nos vœux  
Sincèrement  
L. Blanc

Louis Blanc est resté très populaire malgré vingt deux ans d'exil. Son nom est mis sur la liste du gouvernement. C'est une charge qu'il refuse. Aux élections de l'Assemblée constituante qui ont lieu pendant l'armistice il est élu député avec un nombre d'électeurs dépassant même celui de Victor Hugo ou de Gambetta. Il part ensuite à Bordeaux où il défend le maintien des frontières contre les partisans de la paix immédiate. Ceux-ci l'emportent et Louis Blanc revient siéger à Versailles. Une méfiance réciproque dresse les ruraux défenseurs de la paix et les parisiens aigris par leurs souffrances inutiles et l'installation du pouvoir politique à Versailles. Louis Blanc a peu d'influence auprès de ses collègues et les modérés voient en lui, à tort, le dangereux révolutionnaire de 1848: l'homme des Ateliers nationaux. Ses idées d'association sous l'égide de l'État paraissent dépassées en raison de l'influence de Proudhon et de Marx voyant dans l'État (même démocratique) une superstructure bourgeoise et hostile. Par ailleurs, l'idée de l'Union des classes en raison de l'interdépendance (car du travail de l'un dépend la vie de l'autre d'où un partage équitable des profits) est remplacée par l'idée de lutte des classes (concept libéral présupposant une concurrence entre les individus ne vivant pas dans

Paris 96 Rue de Rivoli.  
21 Février 1872.

Cher et admiré confrère,  
Il y a une heure, on m'a remis  
de votre part Hommes et Dieux  
Je l'avais déjà lu, ce beau livre  
Si dévorer c'est lire. Mais je suis  
insatiable. Justement, j'étais  
en train de bâiller, par sentiment  
du devoir, sur un rapport de je  
sais quelle commission. Vous pensez  
si j'ai envoyé cela au diable pour  
vous relire! Vous avez eu pitié  
de moi, de l'homme politique  
charmeur littéraire que vous êtes.  
Merci.

A vous d'esprit et de  
cœur. Louis Blanc  
Monsieur Paul de Saint Victor.

Vente des livres pondérées auto graphes adressés à  
P de St Victor

Audience et quard-

15 nov. 1933 salle 10.

extrait du catalogue: p. 14

32. Blanc (Louis) historien et homme politique 1812-1872.  
Lettre autoogr. inédite - 1 p. in 8 - 21 fev. 1872.

Tout belle lettre pour remercier P de St Victor de  
l'envoi de son livre Hommes et Dieux :  
« Je l'avais déjà lu, ce beau livre, si dévorer  
c'est lire. Mais j'ai été insatiable. » Louis Blanc  
note qu'il était en train de bâiller sur le rapport  
d'une vague commission qu'il l'a reçue. "Vous  
pensez si j'ai envoyé cela au diable pour  
vous relire! Vous avez eu pitié de l'homme politique,  
charmeur littéraire que vous êtes." »

la même classe alors que la lutte concurrentielle n'existe qu'à l'intérieur des classes). Tout cela est visible dans le manifeste de la Commune auquel Louis Blanc est hostile car il supprime toute politique centralisatrice et équitable. L'unité de la France serait détruite au profit d'un chacun pour soit dévastateur. Même s'il refuse de prendre part à la Commune car il en condamne l'idéologie, il prend la défense du mouvement après la défaite. Il se dresse contre les excès de la répression et dès septembre 1871 il dépose un projet de lois portant amnistie des délits politiques. Il renouvelle sa demande en 1872 puis en 1873. Son âge et son long exil qui l'a écarté de la vie politique a atténué son influence. Il arrive cependant avec Gambetta à repousser le projet de loi qui cherche à restreindre, de nouveau, le suffrage universel. Il est réélu en 1881. Toutefois et à cause de sa santé délicate il laisse souvent à Clemenceau le soin de défendre leurs idées communes. Il doit bientôt partir se reposer à Cannes où il meurt des suites d'un refroidissement à l'âge de 71 ans.

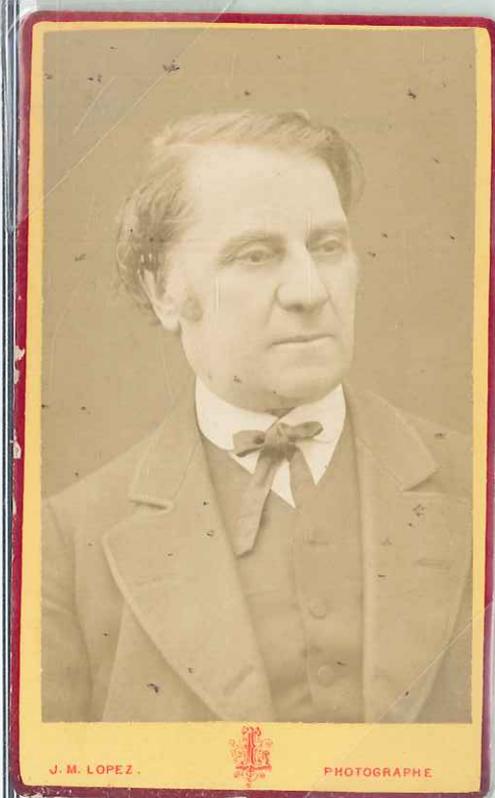
26732

Paris 21 rue royale  
25 Juin 1877.

Mon cher ami,

Je m'associe du fond de l'âme  
à votre chagrin. Ce sont là  
des maux que je ne connais que  
trop, hélas! Comme vous, je  
serais heureux d'avoir la certitude  
qu'on retrouve par delà le tombeau  
ceux qu'on aime, et, comme vous,  
j'ai absolument besoin de le  
croire. Je vous serre affectueu-  
sement la main, à vous et  
à votre chère femme.

Louis Blanc



## LE PROJET POLITIQUE ET JURIDIQUE ISSU DE SES ANALYSES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

### Présentation

L'œuvre de Louis Blanc est pluridisciplinaire. Dès lors, tout en ayant un discours unitaire, son analyse comporte trois domaines d'études théoriques ayant pour but l'avènement de la République démocratique et sociale. Il est tour à tour historien, économiste et théoricien (politique et juridique). Ajoutons qu'il est également un homme politique engagé. C'est alors à partir d'une étude historique qu'il dégage des thèmes fondamentaux d'analyse économique ce qui lui permet de construire et de justifier un projet social appelant la création en droit d'associations par l'impulsion d'un État démocratiquement constitué. C'est ce projet qu'il tente de mettre en œuvre lorsqu'il est acteur du pouvoir.

Paris, le

1911.

70

12

Mon cher M. Guilbert,

Notre article paraîtra dans ce numéro. Je vous en envoie les épreuves. Quant à ce que vous désirez relativement à la liste des collaborateurs, cela sera fait.

A vous de cœur

Louis Blanc

Dans un premier temps, bien qu'il soit avant tout connu comme théoricien socialiste<sup>2</sup>, son propos est beaucoup plus étendu. En effet, à partir des idées qu'il défend, se structure certes un plan d'organisation associative du travail qui est fondamental mais aussi des approches tout autant importantes et complémentaires de la souveraineté, de la décentralisation, du gouvernement du peuple par lui-même, des institutions et des lois (principalement sur le travail). En conséquence, un droit particulier s'applique en raison du caractère démocratique du régime souhaité. D'ailleurs, dans son esprit, le droit est un outil au service d'une politique que les Constitutions révèlent.

Dans un second temps, en ce qui concerne son abondant travail historique, relevons simplement que « la démarche des saint-simoniens et de Fourier avait conduit à une critique radicale de la Révolution de 1789, révolution négative<sup>3</sup> ». Louis Blanc, pour sa part, la perçoit comme profondément socialiste. Dans son esprit, c'est une étape fondamentale vers l'affranchissement de tous les travailleurs. En effet, elle a permis à une partie de la société de se soustraire de la domination de la monarchie absolue. Elle est en conséquence positive quoique incomplète.

Je déclare avoir reçu de Monsieur Vigouroux, caissier  
du Don la somme de trois cent francs, solde de  
mes honoraires du mois de décembre.

Le 31 Décembre 1835

Louis Blanc

« La révolution de 1789 fut certainement une révolution socialiste (...) puisqu'elle modifia la constitution économique de la société au profit d'une classe très nombreuse et très intéressante de travailleurs ; mais la révolution de 1789 laissa beaucoup à faire pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ! (...) Elle déblaya la route de la liberté ; mais elle laissa sans solution la question, très importante pourtant, de savoir si beaucoup de ceux qui étaient à l'entrée de la route n'étaient pas condamnés par les circonstances du point de départ à l'impuissance de la parcourir. »

Louis Blanc a ainsi sur toute cette période, jusqu'en 1848 et à l'exclusion de l'Empire qu'il ne traite pas, un regard détaillé et passionnant. Comme le précise Francis Demier, pour Louis Blanc, « les classes ne sont pas condamnées à s'affronter et la lutte de classes, contrairement à l'idée qui se développe de Guizot à Marx, n'est pas le moteur de l'histoire. (...) Le marché ne fait que des victimes, il est une force anonyme, sans visage, sa logique échappe aux individus qu'ils soient ouvriers ou patrons<sup>5</sup> ». Si sa philosophie de l'histoire ne prend pas en compte l'idée d'une lutte des classes<sup>6</sup>, l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle est, d'après lui « le martyrologe des républicains<sup>7</sup> ».

Dans un troisième temps, concernant l'économie, notre auteur étudie la place de l'individu dans un système concurrentiel et dans un système associatif. Sa méthode d'analyse part systématiquement de l'Homme, de son droit fondamental à vivre pour comprendre les influences du monde économique sur la Liberté. Dans son esprit, le travail est vital au même titre que l'air que l'on respire<sup>8</sup>. Dès lors, la puissance des règles économiques sur le quotidien doit être analysée afin d'établir un projet politique pragmatique et responsable. Pour lui, la logique de l'accaparement, du profit, qui a pour conséquence l'appauvrissement général de la population n'a aucun sens. Les chômages, les spéculations sur les denrées alimentaires vitales, sont des injustices criminelles. Il condamne cette logique au nom de la Liberté.

« Dieu en soit loué ! On n'est pas encore parvenu à s'approprier exclusivement les rayons du soleil. Sans cela, on nous aurait dit : « Vous paierez tant par minute pour la clarté du jour » et le droit de nous plonger dans une nuit éternelle, on l'aurait appelé Liberté !<sup>9</sup> »

13  
Paris 21 novembre 1874.

Mon cher concitoyen,

Accepter tous mes remerciements  
pour votre lettre, si sympathique.

Je crois, en effet, avoir exprimé,  
comme vous le dites, dans ma  
réponse à Mr. Christophle, les  
sentiments de tout républicain  
qui voit clair et qui prévoit...

Vous êtes de ceux-là vous : votre  
lettre le prouve de reste. Permettez  
qu'à mon tour je vous en félicite,  
et agréer mes bien cordiales  
salutations. Louis Blanc

a Monsieur Victor Limes.

Dans son esprit, un choix doit être proposé aux Travailleurs (entrepreneurs et employés) de l'industrie et du monde agricole : soit la concurrence individuelle complètement libéralisée, soit l'entente concertée au sein d'associations soutenues la première année par l'État. Or, Louis Blanc constate que ce choix n'existe pas dans la France de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son projet politique coexistent alors une organisation concurrentielle du travail, une organisation associative du travail (qui emporte son adhésion) et un service public. L'État ne doit pas favoriser telle ou telle dogme économique. C'est la liberté pour le citoyen de pouvoir choisir le mode d'organisation du travail convenant le mieux à son idéologie. C'est la liberté pour celui-ci de vivre, de travailler, dans l'univers

économique qui lui convient le mieux. Cette Liberté, c'est à l'État de la garantir et c'est précisément ce qu'il tente de mettre en œuvre lorsqu'il est acteur du pouvoir.



Louis Blanc ne s'arrête pas à la critique et à la description d'un projet, il est aussi homme politique. À deux reprises il joue un rôle concret qui lui permet de tenter la mise en pratique de son système. Une première occasion s'offre à lui en 1848 en tant que membre du gouvernement provisoire et surtout à la tête de la Commission du Luxembourg, une seconde sous la III<sup>e</sup> République en tant qu' élu à l'Assemblée nationale. Dès lors – au-delà d'une vision dogmatique abstraite à la fois économique et politique s'inscrivant dans une perspective historique et idéologique qui doit être saisie par le droit – la confrontation de son système avec la réalité l'amène à proposer un projet social et démocrate éclairé par l'expérience.

L'évolution de sa pensée, entre ses années de jeunesse parisienne et sa retraite forcée en Angleterre,<sup>10</sup> est continue et régulière<sup>11</sup>. Ses années de jeunesse forment le fond de sa philosophie générale qui s'est vue ensuite perfectionnée avec le temps<sup>12</sup>.

11 g<sup>bre</sup> 1876.

Mon cher ami,  
Le voyez ci-joint la lettre  
demandée. Veuillez la  
remettre ce soir aux  
fondateurs de la bibliothèque  
populaire du 17 arr.<sup>t</sup>  
Tout à vous  
En haste  
Louis Blanc



### L'unité du projet politique

Tout d'abord, relevons comme le souligne Francis Demier<sup>13</sup> que Louis Blanc n'a pas fait l'objet de nombreux travaux ces dernières années. Qui plus est, mis à part les actes du colloque « Louis Blanc, socialisme et République » (13) publiés en 2005 ainsi que deux articles de Leo A. Loubere<sup>14</sup> datant de 1955 et 1957, l'ensemble des travaux concernant Louis Blanc se focalisent sur l'organisation du travail. De plus, ils ne retiennent dans cette œuvre que les ateliers sociaux industriels, agricoles et littéraires. Or, dans la pensée de Louis Blanc ces institutions ne sont que les outils d'un projet beaucoup plus global. Elles ont un sens particulier qui, s'il n'est pas pris en compte, rend impossible les réformes de fond souhaitées. Pour notre auteur tout projet nécessite une discussion préalable des concepts, une redéfinition des notions qu'il décrit comme une véritable révolution morale. D'ailleurs, l'unité du projet comprend au fond trois éléments complémentaires : un aspect social incarné par l'organisation du travail, un aspect moral qui propose une perception de l'intérêt individuel en société et enfin un aspect politique prenant forme à travers le projet démocratique. (15) Dans son esprit, le travail, la morale et la démocratie se complètent pour former un seul projet à long terme : une République sociale démocrate. Ainsi, au-delà de l'organisation du travail (liberté économique), qui est le socle, la révolution morale permet au système de fonctionner et de durer tandis que le projet de l'État démocratique garantit institutionnellement le pouvoir souverain du peuple (liberté politique). Ceci forme l'unité républicaine de Louis Blanc qui peut être au service du socialisme si telle est la volonté du peuple souverain. En effet, celui-ci s'exprime par le suffrage universel via un mode de scrutin permettant à l'Assemblée d'être réellement la représentation, le résumé, de la Nation. En conséquence, l'analyse du projet social ne peut ignorer ni l'aspect moral ni sa vision de l'État, tant ces éléments forment une unité, car c'est en raison d'une communauté de valeurs que l'un et l'autre peuvent s'entendre.

LOUIS BLANC



DESSIN DE DECLUSCAUX 1876

Monsieur,

En réponse à la lettre dans laquelle vous m'annoncez votre intention de publier dans votre journal les portraits d'un groupe de députés parmi lesquels je figurerais, je vous envoie l'autorisation que vous me demandez en ce qui me concerne.

Agriez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de  
confraternité.

Louis Blanc

Relevons que, d'un point de vue économique, notre auteur défend avec ferveur le principe associatif. Il y voit la source du progrès véritable, de la pleine expression de la liberté, de l'égal développement de facultés inégales et de la fraternité. Toutefois, tout en dénonçant le système concurrentiel libéral, il ne va pas pour autant en demander autoritairement la suppression dans son projet au nom de la Liberté.(16) En un sens, en raison du silence de sa littérature sur ce thème, on peut dire que Louis Blanc laisse le libéralisme à lui-même. Il ne fixe aucune règle à la concurrence. Si on accentue l'analyse, on peut dire qu'il défend un libéralisme extrême dans les relations commerciales en désengageant totalement l'État des entreprises qui ont fait le choix de l'individualisme concurrentiel. En effet, lorsque Louis Blanc évoque l'organisation du travail il ne pense pas aux entreprises existantes. Il cherche simplement à créer un nouvel espace d'échange non plus basé sur l'antagonisme

mais sur la complémentarité, libre à ceux qui souhaitent y participer de le rejoindre. C'est d'ailleurs ce qui se passe en février 1848 lorsqu'il engage les réformes à la tête de la commission du Luxembourg. Ainsi, tout en facilitant la réalisation des vœux les plus chers des libéraux, il propose à ceux qui le souhaitent une organisation du travail basée sur un contrat social transposé à l'économie. Dans son esprit, s'il faut sortir de l'état de nature des relations économiques - de la barbarie criminelle archaïque et immobilisante que cette situation induit, de l'absence de liberté, d'égalité et de fraternité dans ce système - s'il est impératif que la monarchie financière tombe à jamais pour enfin pouvoir vivre dans une vraie démocratie, il ne faut pourtant violenter personne.

Monsieur  
Monsieur Bonniat  
19. Passage Saulnier  
Paris.

Mon cher

Il m'est absolument impossible d'aller  
diner chez vous aujourd'hui. Une affaire  
très pressante m'en empêche. Il faut de  
toute nécessité que je sois libre à 7 heures  
et même avant.

Veuillez donc accepter, et faire accepter  
mes excuses à Madame Bonniat.

Louis Blanc

Aujourd'hui Dimanche.

En conséquence, nous pouvons dire que dans le cadre de son projet économique, Louis Blanc est libéral et socialiste ce qui peut parfois dérouter le lecteur car si ses préférences vont clairement dans le sens d'un socialisme pragmatique, s'il dénonce avec force les conséquences du libéralisme pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, il nous dit clairement aussi que le principal pour lui est que « deux modes de relations industrielles soient mis en présence. (...) [afin que] l'expérience décide lequel des deux modes est le meilleur, (...) sans commotion, par la seule puissance de l'attrait. »<sup>15</sup> Il ne doit y avoir rien qui puisse venir gêner le développement concret de l'un ou l'autre système « économique-philosophique » qui, du reste, aspirent tous deux à un mieux vivre ensemble. C'est le volontariat qui caractérise son projet d'organisation du travail. À partir de ce postulat, en respectant dans leurs statuts le contrat social républicain, à savoir la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, ces ateliers sociaux (associations industrielles, agricoles et littéraires) deviennent les seules entreprises qui légitimement peuvent bénéficier du soutien de la collectivité que l'État résume. L'aide publique est conditionnée au respect, de certaines valeurs, l'État et les associations s'entendent dans le cadre d'un projet unitaire et démocratique. Dans son esprit, le droit du travail, les commandes de l'État, le contrôle d'un fonctionnement équitable de l'entreprise (inspection du travail), la protection de la propriété collective dans le travail (et privée dans la famille), l'emprunt gratuit, tous ces thèmes ne concernent que le monde du travail associatif. Les interventions de la puissance publique dans le travail sont l'apanage des associations industrielles, des colonies agricoles et des associations littéraires. Libre aux autres modes de production de s'organiser comme bon leurs semblent.

Paris 96 Rue de Rivoli  
9 août 1875.

Mon cher Crémieux,

Aidez-moi, je vous en prie, à  
répondre aux questions qui me  
sont adressées dans la lettre que je  
vous envoie et que je vous serai obligé  
de me renvoyer. Ex Imo

Louis Blanc

Pour Louis Blanc, le progrès de la civilisation se comprend par un idéal républicain qui se caractérise par une exigence précise d'humanisation de la société et qui passe, avant de proposer une alternative, par la critique radicale du système économique libéral. Dans son esprit, le libre jeu du capitalisme (la concurrence) laisse le revenu des ouvriers comprimé par la loi du marché et parfois carrément annulé en temps de crise. Mais cette concurrence ne favorise pas non plus la bourgeoisie qui se voit progressivement disséminée au profit d'une oligarchie financière omnipotente et inique. Se dessine alors un ennemi commun, le monde de la finance, contre lequel notre auteur appelle à la Révolution. Ainsi, nous dit-il : « la féodalité territoriale et militaire a disparu, il faut que la féodalité financière disparaisse. (...) La royauté de l'argent, l'aristocratie de l'argent, voilà bien effectivement ce qui est en question. »(18) Il en va, dans son propos, de la logique de l'histoire basée sur le principe de l'émancipation progressive des individus. Précisons alors que, pour notre auteur, la situation de dépendance des travailleurs (entrepreneurs et salariés)<sup>16</sup> par rapport à l'intérêt porté au capital prêté est intolérable au regard de la Liberté<sup>17</sup>. Louis Blanc cherche à y remédier en proposant une intervention sociale et publique à la fois<sup>18</sup>. En effet, seul l'État, entendu comme « une réunion de gens de bien, choisis par leurs égaux pour guider la marche de tous dans les voies de la liberté »(22), peut remplir ce rôle d'émancipation des travailleurs par rapport au capital en soutenant la propriété associative des outils de production. C'est au souverain qu'incombe la responsabilité et le pouvoir de donner le crédit et non à le recevoir. C'est un gage de liberté. Ceci passe inévitablement par une nationalisation de la banque et un crédit gratuit aux associations. C'est l'aspect associatif (partage des bénéfices à égalité) de l'entreprise qui compense le taux d'intérêt que l'entreprise libérale devra payer à l'État banquier.

Paris 21 rue royale.

9 9bre 1876.

Mon cher M<sup>r</sup>. Bourneville,

Excusez-moi si je ne vous ai pas répondu plus tôt. Je suis absolument écrasé de besogne.

Quand pourrai-je vous voir et causer avec vous du sujet de votre lettre ? Je suis chez moi tous les matins vers dix heures, et au journal tous les soirs, après huit heures.

Bien à vous  
Louis Blanc

Pourquoi l'intérêt ajouté au capital prêté est-il un frein illégitime porté à l'exercice de la liberté

individuelle ? C'est uniquement en raison du caractère vital de celui-ci pour vivre car tout est approprié dans la société industrielle. Le capital est nécessaire. C'est pourquoi Louis Blanc défend l'idée du crédit gratuit. Pour lui, le pouvoir financier du moment conditionne l'asservissement des individus à des taux dont ils ne peuvent discuter. Bien souvent, plus l'emprunt est nécessaire plus le taux augmente ce qui absolument contre-productif socialement. Aussi, si aucune parité ne peut être faite entre le capital et le travail – car lorsque le travailleur meurt son travail disparaît avec lui tandis que le capital survit au capitaliste - le capital peut alors très bien appartenir aux travailleurs associés, indépendamment du capitaliste. En prônant la doctrine du laisser-aller dans le travail concurrentiel, et sans organisation associative, « la misère devient pour le plus grand nombre un fait inévitable »<sup>19</sup>, tant le rapport de force est inégal et la violence inéluctable. Ceci va à l'encontre, pour notre auteur, du premier des droits fondamentaux, celui que l'on acquiert à la naissance, celui de vivre<sup>20</sup>.

Paris 96 Rue de Rivoli  
29 novembre 1873.

Mon cher collègue et ami,  
Je vous prie de communiquer  
la lettre ci-incluse à M<sup>r</sup>  
Barbu, afin qu'il sache  
d'avance de quoi il s'agit,  
dans le cas où le signataire,  
que du reste je ne connais  
point, s'adresserait à lui.

Tout à vous  
Louis Blanc

Monsieur Journault

à M<sup>r</sup> Adrien Deramy  
Félicitations et  
remerciements.

Louis Blanc

11 Février 1872.

### Un concept central : l'organisation du pouvoir

C'est afin de garantir la vie des individus qu'il demande une « organisation du pouvoir »<sup>21</sup> car le système concurrentiel ne peut remplir cette mission. Or, dans son esprit, « c'est une œuvre trop vaste et qui a contre elle trop d'obstacles matériels, trop d'intérêts aveugles, trop de préjugés, pour être aisément accomplie par une série de tentatives partielles »<sup>22</sup>. Dès lors, c'est le pouvoir organisé, l'État, qui a seul la puissance nécessaire d'impulsion permettant la mise en place concrète d'un mode alternatif de répartition<sup>23</sup> au sein de la société actuelle. Précisons d'ores et déjà que, l'État constitué démocratiquement aurait une mission économique simple. En effet, en parallèle du système concurrentiel laissé à lui-même, le principe de fonctionnement est très précis : « je n'ai jamais entendu faire l'État producteur et le charger d'une besogne impossible. Qu'il devienne le commanditaire et le législateur des associations, je ne lui demande que cela »<sup>24</sup>. Qui plus est, il ne s'agit que d'une proposition car « c'est à la nation (...), par ses mandataires, si telle est sa pensée, de jeter au milieu du système social actuel, les fondements d'un autre système, celui de l'association »(29). Il en va d'ailleurs de la logique d'un gouvernement démocratique. Pour plus de précisions, nous pouvons dire qu'une distinction dans le travail s'opère alors au sein de l'État français - devenu pour ainsi dire laïque économiquement<sup>25</sup> - entre le communisme (communauté/rouge), le socialisme (association/bleu), et le libéralisme (l'individu/blanc [idem monarchie car tout le monde travail pour le sommet]). Ce sont trois couleurs, trois systèmes à égalité, dans la même unité.

L'Eclipse  
Londres. Le 8 avril 1875.

Mon cher Monsieur,  
Je vous autorise bien volontiers  
à publier mon portrait dans  
la grande estampe dont il  
s'agit. N'ayant ici aucun  
portrait photographique de moi  
et ne devant être de retour à  
Paris que dans quelques jours,  
j'ai écrit à un de mes amis  
de vous faire tenir, en même  
temps que mon autorisation  
signée, le portrait que vous  
désirez qu'on y joigne.

À gréer mes salutations  
cordiales.  
Monsieur A. Gill

Louis Blanc

Lettre datée de Londres le 8 avril 1875 à André Gill  
Caricaturiste de renom, au journal L'Eclipse, dans  
laquelle il lui donne l'autorisation de publier son  
portrait.

D'autorise M. A. Gill à publier mon  
portrait dans son Panthéon.

Paris, le 8 avril 1875

Signature:

Louis Blanc

FIGARO-ALBUM



A. GILL

d'après Carjat Phot.



PHOTOGRAPHIE  ET. CARJAT & C<sup>IE</sup>  
10, RUE NOTRE DAME DE LORETTE 10, RUE NOTRE DAME DE LORETTE  
AU REZ-DE-CHAUSSÉE, PARIS.

Mon cher Monsieur,  
Voici la lettre pour Barillon.  
Salut fraternel.  
Louis Blanc.

Le 23 mars 1850.

ASSEMBLÉE NATIONALE  
GALERIE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE (1848)  
(Lot)



Paris, Maison BASSET, Rue de Seine 33.

84

Paris, GOUPIL, VIBERT & C<sup>e</sup> Boulev. Montmartre 15

**E. CAVAIGNAC**

*Ne à Paris le 15 Octobre 1802*

Président du Conseil - Chef du Pouvoir Exécutif

*G<sup>ral</sup> Cavaignac*

Cavaignac  
Antoine Louis Stanislas  
( = 1867 )

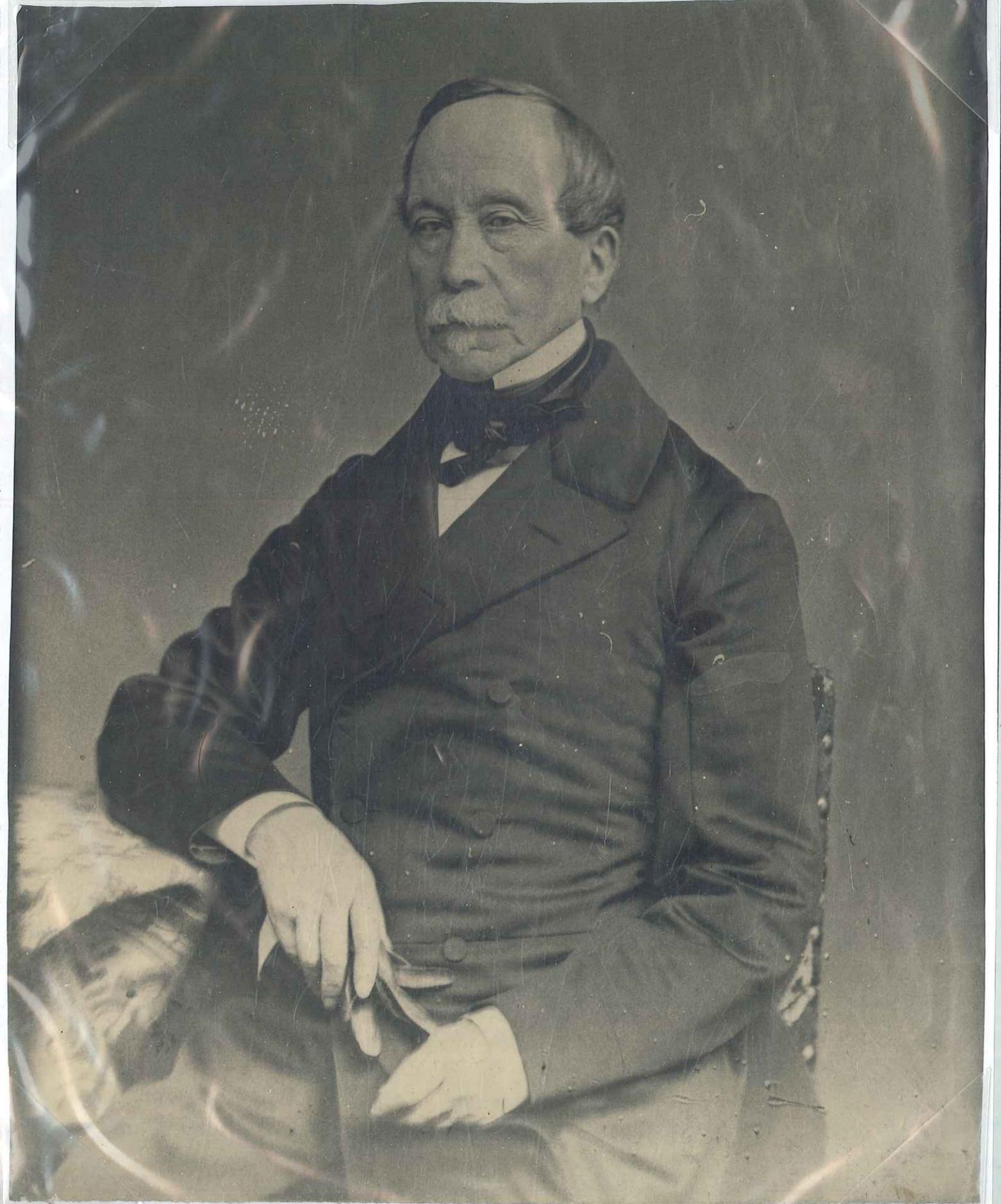
Mon cher Sufer

Je n'ai pas trouvé le General Cavaignac  
j'ai vu sa mere seulement. Je n'ai  
pu faire votre commission.  
Le General ne loge pas au de  
vant de son hôtel ou il devant aller  
voir me dans le rempart n° 50  
sur les Boulevards.

avec l'assurance de mes sentiments  
bien dévoués  
G. L. Cavaignac

Paris le 23 Juin 1848.

NICOLAS CHANGARNIER



Commandement en Chef  
des Gardes Nationales  
de la Seine  
et des Troupes  
de la 1<sup>re</sup> Division N<sup>o</sup> 1

République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 3 mars 1849

Etat Major Général  
des Troupes.

(Aux Tuileries.)

1704

Envoyé de  
le 6 mars 1849  
N<sup>o</sup> 2159. au 3160  
Envoyé le 4 Mars 1849  
N<sup>o</sup> 1053

Général, j'ai l'honneur de vous informer que  
M<sup>rs</sup> les capitaines d'artillerie Desfaudais et Seyssière,  
attachés au service de la garde nationale de Paris, ont été  
désignés par le Ministre de la guerre pour procéder, cette  
année, à la visite de l'armement de divers corps stationnés  
dans la 1<sup>re</sup> Division militaire.

Je vous adresse ci-joint les ordres de service destinés  
à ces deux officiers, et je vous prie de les leur faire  
remettre sans délai.

Recevez, Général, l'assurance de ma considération  
très distinguée,

Le Général en chef,  
Chauvart

M<sup>re</sup> le Général Perrot, Chef d'Etat Major Général des Gardes nationales  
relatives.

Etat-Major  
Général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Gardes Nationales du dép<sup>t</sup> de la Seine.

Paris, le 6 mars 1849



M

Etat-Major  
Général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Gardes Nationales du dép<sup>t</sup> de la Seine.

Paris, le 6 Mars 1849



J'ai l'honneur  
de vous adresser

par laquelle

la visite de

Nationales de

je suis

vos très

Mon général

J'ai l'honneur de vous adresser réception de l'ordre  
que vous m'avez adressé par lequel je suis désigné  
pour procéder à la visite de l'armement de divers  
corps de la garnison de Paris. Je commencerai mes  
opérations dès que je serai rejoint par mon contracteur

J'ai l'honneur d'être avec respect

mon général

Votre très humble et très obéissant serviteur

J. Raspail

LETTRE ADRESSEE AU GENERAL CHANGARNIER

Commandement en Chef  
des Gardes Nationales  
de la Seine  
et des Groupes  
de la 1<sup>re</sup> Division M<sup>te</sup>

Etat Major Général  
Des Groupes.

(Aux Tuileries.)

3198

Republique Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

avis à M<sup>te</sup> de  
Capitaine  
le 28 avril 1849  
à la 3<sup>h</sup> 07.

Paris, le 22 avril 1849

Envoyé le 25 avril 1849  
12 1309

Général, j'ai l'honneur de vous  
prévenir que par décision du 21 avril  
courant, M. Rébillot, lieutenant en 2<sup>e</sup> à  
la 12<sup>e</sup> B<sup>te</sup> du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, passe  
avec le même grade à la 8<sup>e</sup> B<sup>te</sup> du 6<sup>e</sup>  
régiment de même arme, et est mis à ma  
disposition pour être attaché à l'état major  
général des gardes nationales du département  
de la Seine.

Cet officier est informé de sa nouvelle  
destination et reçoit l'ordre de s'y rendre  
sans délai.

Recevez, Général, l'assurance de ma  
considération très distinguée

Le Général en chef.  
Changarnier

M<sup>te</sup> le Général Terrat



Mme Demand d'audience, sans  
désignation de jour, faite hier à quatre  
heures du soir, où M<sup>re</sup> le Duc de Nemours  
M<sup>re</sup> est accordée pour ce matin à  
empêchera d'aller

Paris, le 28 Février 1849.

le Duc de  
s'explique d'expliquer  
sincères et vifs  
certainement l'honneur  
quitter Paris.  
bien dire à  
tout mon

Charysien

COMMANDEMENT  
DES GARDES NATIONALES DE LA SEINE  
Et des Troupes de la 4<sup>re</sup> Division.

CABINET  
du Général en Chef.

Madame,

À moins de circonstances  
extraordinaires, je ne suis  
aucunement à même. Je me  
suis bien voulu bien en  
informant M<sup>re</sup> Japoy, mais  
vous ne m'avez pas indiqué  
à l'adresse.

Agreez, Madame, mes  
assurances respectueuses et  
dévouées.

Charysien

à M<sup>re</sup>

COMMANDEMENT

DES GARDES NATIONALES DE LA SEINE  
Et des Troupes de la 1<sup>re</sup> Division.

CABINET

Du Général en Chef.

Paris, le 9 avril 1849.

106  
Mon cher Général,

Je viens de recevoir les très agréables  
compliments que vous voulez bien m'adresser  
à l'occasion de ma nomination de grand  
officier de la Légion d'honneur.

Comme vous le remarquez très bien, cette  
faueur reçoit un prix tout particulier de  
circonstances dans lesquelles elle m'est donnée, et  
j'en éprouve une reconnaissance que je suis heureux  
de voir partagée par toutes les personnes  
sincèrement dévouées, comme vous, à la défense  
de l'ordre et de la société. J'ai la confiance  
qu'ils seront sauvés par leur concours  
énergique et persévérant.

### Carrière militaire

Sorti sous-lieutenant de l'École militaire de Saint-Cyr, il entra, avec son grade, dans l'ex-garde royale, d'où il passa lieutenant dans le 60<sup>e</sup> de ligne.

Il se distingua dans la campagne espagnole de 1823, où le maréchal Moncey le signala comme s'étant particulièrement distingué dans les combats de Jorda et de Caldès, livrés par le 4<sup>e</sup> corps. Il dispersa avec un faible détachement un gros parti de cavalerie espagnole et s'empara du cheval du chef de cette troupe après l'avoir tué de sa main. Ce fait d'armes lui valut la croix d'honneur. Il est nommé capitaine en 1825.

Comme vous le remarquez très bien, cette  
faueur reçoit un prix tout particulier de  
circonstances dans lesquelles elle m'est donnée, et  
j'en éprouve une reconnaissance que je suis heureux  
de voir partagée par toutes les personnes  
sincèrement dévouées, comme vous, à la défense  
de l'ordre et de la société. J'ai la confiance  
qu'ils seront sauvés par leur concours  
énergique et persévérant.

Mon cher Général, avec l'expression  
la plus vive de mes remerciements, l'assurance de  
mes sentiments très distingués d'affection,  
Le Général en chef,  
Changarnier

Lettre du **Général Changarnier** au **Général Cavaignac**,  
pour le remercier des compliments que celui-ci lui a  
adressés à l'occasion de sa nomination à l'ordre de  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

Paris, le 20 Avril 1849.

Le Général Commandant en Chef des Gardes nationales de la Seine.

Autorise M. Oscar de L'Espinois à porter à l'Étranger l'Uniforme de l'État major général de la garde nationale de la Seine et les insignes du Grade de Capitaine.

Le Général en Chef  
Changarnier



Monsieur le Vicomte de l'Espinois,  
Rue de Lille, 54 -

(2)

Jours, le 19 Août 1841.

Au rédacteur

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends que plusieurs  
journalistes qui, pendant ma récente  
tournée d'imputation, n'ont pas  
passé sous mes yeux, ont annoncé  
qu'ils me présenteraient au Collège  
électoral d'Oran pour remplacer  
M<sup>r</sup> Schneider, Député.

Il est vrai que, plein de ce  
souvenir des témoignages sincères  
de haute estime et d'affection  
que mes concitoyens m'ont, tant  
de fois, donnés, beaucoup d'électeurs  
auraient cru que des suffrages  
spontanés m'enverraient porter  
à la chambre la libre expression  
des sentiments honorables qui me  
sont communs avec la majorité  
des habitants d'Oran, et  
ce profond attachement à  
mes devoirs qui m'en a jamais  
fait défaut dans une carrière

~~Rédacteur, si vous  
insérez cette lettre  
dans le prochain  
de votre journal,  
j'en serais  
très reconnaissant.~~

L. H. J. - Changarnier

L'Algérie

Il débarque, en 1830, en Afrique, avec l'épaulette de capitaine au 2<sup>e</sup> léger. Il prend part à l'expédition d'Alger à la tête d'une compagnie et ses premières campagnes sur la terre algérienne n'offrent aucun trait saillant. Connu, cependant, dès lors pour un officier de mérite, il gagne tous ses grades à la pointe de l'épée sur divers champs de bataille.

Parti avec son bataillon pour la province d'Oran en novembre 1835, il le commande par intérim à l'expédition de Mascara ; il se fait remarquer à l'avant-garde de la brigade Oudinot, à l'engagement de Sidi Embarek. Nommé chef de bataillon au 2<sup>e</sup> léger à la suite de cette campagne, il se conduit brillamment à la première expédition de Constantine en 1836, dans la division Trézel, où il forme avec son bataillon l'arrière-garde de la colonne<sup>1</sup>.

1849 Changarnier

Mon collègue,

La vérité aux ouvriers,  
aux paysans, aux soldats  
est une petite brochure excellent  
à répandre dans les ateliers,  
les campagnes et les  
casernes.

Son auteur, M. F. Muret  
mérite d'être nommé et  
encouragé.

Je vous serre cordialement  
la main. Changarnier

Lundi, 26, à 6 heures  $\frac{1}{2}$  du  
soir.

Le commandant fut fait lieutenant-colonel, et vint passer quelques mois à Autun, sa ville natale, qui le reçut avec enthousiasme et fit exécuter un tableau reproduisant ce fait d'armes. Rentré en Afrique, Changarnier reçut le commandement supérieur du camp du Fondouck, point alors très-important, à l'Est d'Alger.

Nommé lieutenant-colonel au 2<sup>e</sup> Léger en 1837, il participe en 1839, au lendemain de sa nomination de colonel du régiment, à l'expédition des Portes de Fer. Lors de l'expédition des Portes de fer, dont le but était d'établir la grande communication qui devait relier Alger à Constantine, Changarnier accompagna le duc d'Orléans et eut un cheval tué sous lui, dans un combat d'arrière-garde.

En 1839, le colonel Changarnier commandait une colonne mobile à Boufarik<sup>2</sup>.

Le 29 janvier suivant, le colonel Changarnier tailla en pièces plusieurs milliers de Kabyles avec 430 hommes seulement. Quelques jours après, il reçut la croix d'officier.

Monsieur le Duc,

Faites s'il vous plaît,

Bien à vous le Général Changarnier,

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1849 à deux heures.

Le Général en chef,

Changarnier

Le 3 mai 1840, à la prise de Cherchell par le maréchal Valée, qui avait sous ses ordres le duc d'Orléans, le 2<sup>e</sup> léger et son colonel eurent la principale part des fatigues et des dangers de l'opération. Le maréchal proclama que le succès de ce combat était dû à l'habileté et à l'énergie du colonel Changarnier.

En récompense de ce fait d'armes, Changarnier eut l'honneur de former la colonne d'avant-garde pour l'attaque des hauteurs presque inaccessibles du Teniah de Mouzaïa<sup>3</sup>.

En juin 1840, il s'agissait de ravitailler Milianah étroitement bloquée par les Arabes. Le maréchal confia le commandement de cette dangereuse expédition à Changarnier. Un corps de cinq mille hommes fut mis sous ses ordres; les colonnes Bedeau et Gentil en faisaient partie. Changarnier part, le 22, avec un immense convoi, trompe la vigilance d'Abd-el-Kader et entre dans Milianah.

Grâce à ses succès contre les Hajutas et les Kabyles, il reçoit la Croix de la Légion d'Honneur. Il est nommé maréchal de camp le 21 juin 1840 après dix mois de grade de colonel seulement, et reçoit le commandement de la subdivision de Blida.

En décembre suivant, le général Changarnier fut chargé de donner une leçon à Ben-Salem, l'un des plus habiles kalifas de l'Émir, en le forçant à lever le blocus de Cara-Mustapha, à l'est d'Alger<sup>4</sup>.

Alger, par denture, le 27 juin 1867.  
répondre à M. de Villiers  
n° 1519

Monsieur le Colonel,

Notre excellent service, que personne  
pendant ne méconnaît, et tous mes  
efforts ont échoué jusqu'à présent

à la difficulté que nous nous  
l'un vis l'autre  
en cela pas  
un seul compte que  
mauvais pas  
que votre légation  
a, sans doute,  
le 7-2  
f.

positions de 1866  
M. de Villiers et de  
ont déjà été  
qui concernent  
et de 4. de  
est pas, cependant,  
je pour le  
vins.

Monsieur,

Malgré ma profonde  
répugnance à entretenir mes amis  
de leurs affaires d'intérêt, j'ai  
donné le coup de sonde que  
vous souhaitez. Il a suffi à  
me persuader que vous ne  
devriez rien attendre de ce  
côté.

Croyez, Monsieur, que  
j'en éprouve un regret  
si vif, au moins égal  
au vôtre. Je vous prie  
de croire, Monsieur,

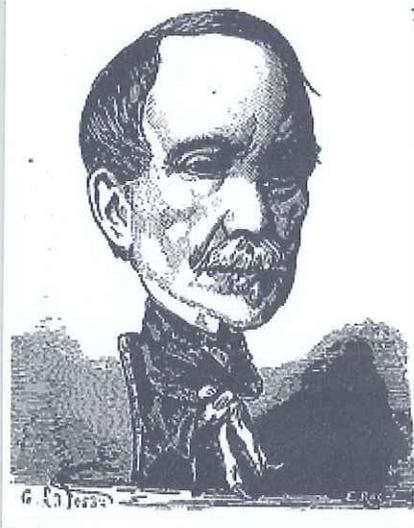
Dimanche 3

Malines, le 1<sup>er</sup> juillet 1832.

Devant votre départ pour la campagne,  
ag. l'obligeance, mon cher Bazine, de  
toucher mon traitement de june.  
Si vous êtes déjà surpris de  
notre père, n'avancez pas votre  
retour d'une minute pour  
cette petite affaire qui n'a  
rien de pressé.

Je vous serre affectueusement  
la main. Changarnier

Nicolas Changarnier



Un nouveau ravitaillement de Milianah fut encore entrepris et opéré dans cette campagne par Changarnier, avec la même audace.

Dans une autre expédition faite pour délivrer les environs de Milianah et pour retrouver la grande voie que suivaient les Romains pour franchir la première chaîne de l'Atlas, Changarnier se distingua éminemment, s'empara du col de Mouzaïa et battit des ennemis dix fois plus nombreux.

En 1841, au ravitaillement de Médéah (les ravitaillements ont été une des grandes difficultés de la conquête française), Changarnier reçut à l'épaule, dans un combat d'arrière-garde, une blessure à bout portant, que l'on crut d'abord mortelle. Néanmoins; il refusa de quitter le commandement de la colonne, et l'appareil placé, il remonta à cheval et continua à diriger le combat.

Après un court voyage en France, le général Changarnier revint en Afrique, où le général Bugeaud lui confia le commandement de l'une des trois divisions, des provinces d'Alger et de Tittery. Dans le courant d'avril et de mai 1842, il ravitailla encore une fois les places de Milianah et de Médéah<sup>5</sup>.

Le résultat fut l'occupation de Cherchell, de Milianah, de Médéah et d'un point derrière les montagnes de l'Est, par deux bataillons mobiles et quelques cavaliers, qui garantissait qu'aucun ennemi sérieux ne pouvait traverser les monts. Le général Changarnier passa dans la vallée du Chélif, reçut la soumission de nombreuses tribus et chassa jusqu'aux limites du désert, à 75 lieues d'Alger, les tribus non soumises. Plus de 60 mille bêtes de bétail et 3 000 prisonniers restèrent au pouvoir des français.

je ne serai pas  
libre demain; je le  
serai mardi à midi  
près, en revenant  
l'exactitude

Le 19 septembre 1842, il attaqua avec impétuosité une troupe nombreuse de Kabyles qui l'avaient enveloppé à l'improviste dans le ravin de l'Oued-Fodda et les tailla en pièces<sup>6</sup>.

Au commencement de 1843, le général Changarnier, par des manœuvres, enveloppe le pays des Beni-Menacer que l'Émir avait soulevé et soumis pour toujours ces montagnards.

Après cette opération, il rentra en France. Il est promu lieutenant-général (général de division) le 9 novembre 1843.

En septembre 1847, le duc d'Aumale avait succédé au maréchal Bugeaud dans le gouvernement général de l'Algérie. Il désira avoir près de lui le général Changarnier dont il connaissait la capacité militaire.

Suite à la révolution de 1848, le duc d'Aumale confia les fonctions de gouverneur général par intérim au général Changarnier.

### La révolution de 1848

Il rentre en France début 1848, aidant le gouvernement provisoire à rétablir l'ordre. Il ne crut pas devoir accepter le portefeuille de la guerre qui lui était offert. Puis il retourne en Algérie au mois de mai pour succéder au général Louis Eugène Cavaignac comme gouverneur d'Algérie.

Cependant, il est rapidement rappelé en France à la Constituante suite à son élection comme député de la Seine le 4 juin 1848.

Falot, mais paré du prestige de l'uniforme et d'exploits exotiques autant que brutaux, il est choisi par « une poignée de légitimistes intransigeants » pour les représenter à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. Il n'obtiendra que peu de suffrages, loin derrière Lamartine (8000), l'avant-dernier des candidats<sup>7</sup>.

Paris, le 22 Mai 1847

Mon cher Ami, en ce temps d'extrême  
prohibé politique, quand des députés  
de nuances diverses se réunissent  
pour faire ou appuyer un demand,  
il est fort rare qu'on leur expose  
nettement ses raisons basées sur les  
lois, les règlements ou les décisions  
de la rigueur. On préfère, je pense,  
leur laisser des espérances vaines,  
abouissant, le plus tard possible,  
à un succès ou à un échec, contribuant  
peu à établir de relations  
bienveillantes entre le cabinet et  
ceux qui discutent et votent son  
budget. Je ne voudrais pas affirmer  
que les bons et mesurés articles  
paroles recueillis aux travaux  
publiés par M. Pons de  
Craze, de Lafayette et de la Gazette  
doivent être uniquement expliqués

et un un...  
à adresser à...  
et fruits des  
autofis poigné,  
iats, qu'un pergon  
iement à se  
et guères de  
et chef de  
et chirurgien  
et autres et des

et, j'ai prié  
Madame  
de vos amis  
un peu pour

servir à un autre, et j'ai te  
prié de lui faire dire que j  
quitterai Paris le 3 juin dans  
le milieu de la journée de manière  
à arriver à Lutèce le  
avant d'ici.

Mille tendres amitiés, je  
te serre la main de bon cœur.  
Mauger

Changement

Monsieur,  
permettez-moi de vous adresser  
à votre intent la plus humble  
M<sup>lle</sup> de Ribai, Cap<sup>te</sup> au d<sup>u</sup>  
de pique, employé au recrutement de

une autre temps impérieux  
me oblige à répondre à votre  
le rendez-vous fixé entre M<sup>lle</sup>  
Raffet et moi. Je suis à peine  
le premier assis et pour  
l'empêcher de faire une  
longue course inutile que  
je voudrais bien épargner à  
Monsieur de Musigny que  
j'ai reçu le billet et qui  
serait bien bon de ne pas  
revenir tout-à-fait à la  
visite qu'il m'eût bien  
faite. J'espère que, demain,  
M<sup>lle</sup> Raffet rendra des  
j' prie Monsieur de Musigny  
d'agréer, avec mes excuses, l'assurance  
de mon affectueux souvenir.  
Changement  
p. 9.

affidèle  
votre intelligence attend  
votre si il a été  
M<sup>lle</sup> de Ribai, Cap<sup>te</sup> au d<sup>u</sup>  
de lui servir la  
cette carrière si  
à peu près complète,  
qu'il a l'air  
à tous les artifices de  
nos jours particuliers

l'espérance de vous  
à la plus distinguée.  
Changement

Mardi, 17 Mars 1847

au D. f. ? et le mardi, 3, le 27 février  
1849.

Mon cher Colonel,

J'ai en ce sens jamais difficile  
les difficultés que pourrait  
rencontrer la proposition d'avancement  
en votre faveur, mais en un dix  
pas d'inspiration des surmontés.

Bien que les <sup>libéraux</sup> ou <sup>autres</sup> <sup>autres</sup>  
et <sup>chacun</sup> sa <sup>aison</sup> <sup>promis</sup>  
leur concours, je désire que  
vous leur écririez, ainsi qu'à  
général et qu'adieu pour  
réclamer leur appui, sans  
leur dire que vous savez que,  
d'jà, je les ai entretenus de  
vos intérêts. Je n'ai pas  
désiré de parler à M. T. le  
Duc de Nemours puis au <sup>ministère</sup>

il est  
aupres

un concours  
v.  
surtout l'appareil  
et les distinctions  
Changarnier

Nommé par précaution commandant de la division de Paris et de la Garde Nationale, il met en pratique, comme en Algérie, une vision toute militaire de la politique. On le récompense par le titre de grand officier de la Légion d'Honneur le 5 avril 1849.

Le 29 janvier 1849 était depuis longtemps promis à une immense agitation et à de graves périls. Cette journée n'eut toutefois qu'une issue pacifique, résultat qu'il doit être permis d'attribuer à l'attitude du général Changarnier et à ses énergiques dispositions.

Dès le 10 juin, des signes nombreux, des faits d'une haute gravité avaient donné la certitude que l'on touchait à une crise et que la société allait encore une fois être mise en demeure de pourvoir à son salut par la force des armes. Changarnier mande à Paris par le télégraphe ou par des courriers extraordinaires des bataillons d'infanterie et des régiments de cavalerie tirés des garnisons voisines.

Le 12, une partie de la cavalerie devait surveiller et contenir toute tentative qui, de l'extérieur, aurait été faite pour favoriser l'insurrection.

Dans la matinée du 13, le général reçoit de son état-major des rapports unanimes pour signaler tout un plan d'insurrection devant aboutir à une révolution nouvelle.

À trois heures et demie, le général Changarnier était rentré à son quartier général des Tuileries ; une heure après, il reparait à côté du président de la République et traversait les rangs de la population.

Monsieur le Comte, peu  
d'instants avant la réception  
de votre lettre, j'avais  
accepté, pour le 20, un  
engagement qui m'empêchait  
de me rendre à votre  
aimable invitation. J'en  
éprouve un regret dont  
je vous prie de faire  
agréer à Madame la  
Comtesse de Salvandy et  
d'agréer vous-même  
la sincère expression  
d'empressement  
Mardi, 12.

En 1870, il rejoint le quartier général à Metz avec Bazaine. On l'envoie en mission auprès du prince Frédéric Charles commandant l'armée allemande qui encercle Metz. Lors de la capitulation il est fait prisonnier de guerre. À l'armistice, il retourne à Paris et le 8 février 1871 est élu à l'Assemblée nationale député de Saône-et-Loire. Il participe activement à la vie politique, défend la conduite du maréchal Bazaine et fait partie d'une commission chargée d'élaborer une constitution monarchique. Quand le comte de Chambord refuse le compromis, il propose la résolution d'étendre le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon pendant 10 ans. Il est élu sénateur inamovible le 10 décembre 1875.

On dit que son opposition au Second Empire l'empêcha d'obtenir le bâton de maréchal que de brillants états de service et une réelle influence politique auraient rendu possibles.

L'ennemi.  
Je suis le  
Monsieur de ce pas  
venir d'ici ces comme  
une recommandation  
banale, mais comme  
l'expression insuffisante  
de mon très vif  
désir de voir employer  
Tout de suite un  
de vos meilleurs  
généralistes.  
Bordeaux, le 21 mars  
1871. Changarnier

Le général Changarnier a reçu en août 1849 le cordon de grand officier de la Légion d'Honneur. Après la levée de l'état de siège, il est commandant en chef des troupes de la 1<sup>e</sup> division.

### L'homme politique

Ennemi avoué des institutions républicaines, il soutient néanmoins le pouvoir du président, mais à partir de janvier 1851, s'oppose à la politique de Louis-Napoléon Bonaparte et est en conséquence privé de ses commandements.

Lors du coup d'État de décembre, il est arrêté et envoyé à Mazas en attendant le décret du 9 janvier 1852 qui le bannit de France. Il revient en France après l'amnistie générale et réside dans ses terres en Saône-et-Loire.



LE L<sup>NT</sup> G<sup>AL</sup> CHANGARNIER.

(Armée d'Afrique.)

Commandement en Chef  
des Gardes Nationales  
de la Seine  
et des Troupes  
de la 1<sup>re</sup> Division N<sup>o</sup>.

Etat Major Général  
des Troupes.

(Aux Tuileries.)  
909

<sup>Paris</sup>  
République Française.  
Liberté, Egalité, Fraternité.

*Rechercher le  
correspondant qui  
a le sujet*

Paris, le 30 juin 1849

*Compte à l'ordre de  
1913.*  
Aboncher Général,

J'apprends par une communication de M<sup>o</sup> le Préfet de police, que la garde nationale de Bercy a cessé, depuis le 20 de ce mois, de fournir le service de nuit du poste de cette commune, occupé pendant le jour par la garnison du poste-caserne N<sup>o</sup> 1. Quand l'autorité militaire a consenti, en octobre dernier, au rétablissement de ce poste, ce n'a été que sous la condition expresse que, de sept heures du soir à sept heures du matin, la troupe serait relevée par la garde nationale.

Cette disposition, acceptée d'abord avec empressement, a fait le sujet de plusieurs réclamations de la part de M<sup>o</sup> le Maire de Bercy; chaque fois, j'ai résisté, parce que je n'entends point laisser dégrader sa servitude, au détriment de la troupe, une

A M<sup>o</sup> le Général de division LEROY, com<sup>te</sup> Supérieur des Gardes nationales de la Seine.

Commandement en Chef  
des Gardes nationales de la Seine  
& des Troupes  
de la 1<sup>re</sup> Division M<sup>re</sup>

Etat Major Général.  
des Troupes

(Aux Tuileries.)  
N<sup>o</sup> 2110

à classe  
République Française.  
Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 6 juillet 1849

Guillabert  
1918

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous informer que je donne des ordres à M<sup>re</sup> le Général de division Guillabert, pour qu'un détachement de seize hommes du 11<sup>e</sup> léger soit mis, chaque dimanche, à la disposition de M<sup>re</sup> Blondel, commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale de la Seine, à l'effet de concourir aux exercices de l'école de cordeau.

Je vous renouvellerai, à cette occasion, ma recommandation en date du 4 du courant (n<sup>o</sup> 5183), en ce qui concerne la justification que l'autorité militaire est en droit d'exiger en faveur du détachement. J'entends qu'elle soit versée en espèces entre les mains du commandant de la troupe; une consommation sur place ne peut point en tenir lieu.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Général en chef  
Mangin

A M<sup>re</sup> le Général de div<sup>re</sup> Lerrot,  
Com<sup>de</sup> Supérieur des Gardes nationales de la Seine.

Commandement en Chef  
des Gardes Nationales  
de la Seine  
et des Troupes  
de la 1<sup>re</sup> Division N<sup>o</sup>.

Etat Major Général  
des Troupes.

(Aux Tuileries.)

S 106

Général.

Republique Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 30 juin 1849

le 30 juin 1849  
1849

Je vous remercie de la communication, que vous avez  
bien voulu me faire, de l'extrait d'un rapport du  
Capitaine Vincent, de la 9<sup>me</sup> C<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> B<sup>on</sup> de la 6<sup>e</sup> Légion,  
qui signale le concours que lui a prêté, dans la  
journée du 13 juin courant, un détachement du 18<sup>e</sup> de ligne,  
Commandé par le Sargent Vaillier, pour enlever une  
barricade dans la rue du pont aux Biches.

Il résulte des renseignements pris sur cette affaire  
que le Sargent Vaillier, lorsqu'il a été rencontré  
par le Capitaine Vincent, venait d'abandonner,  
avec une précipitation qui n'était nullement  
autorisée par les événements, le poste du marché

à M<sup>r</sup> le Général Serrot Commandant Supérieur des Gardes  
nationales de la Seine

Commandement en Chef

des Groupes

de la 1<sup>re</sup> Division M<sup>re</sup>

Etat Major Général.

(Aux Tuileries.)

1478.

*Clatter*  
*Paris le 8 Juin 1849*  
*Delsbeaux*

République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 8 Juin 1849.

Enregistré le 8 Juin 1849

N<sup>o</sup> 1673.

Mon cher Général,

Le Commandant du 3<sup>e</sup> B<sup>on</sup> de Chasseurs à pied  
m'ayant adressé une demande tendant à faire  
exercer les sous-officiers de son bataillon, le matin,  
dans le jardin des Tuileries, j'ai donné mon approbation  
à cette mesure. J'ai l'honneur de vous en  
informer, en vous priant de donner des  
ordres en conséquence.

Recevez, Mon cher Général, l'assurance  
de ma considération très distinguée et de  
mes sentiments très affectueux

Le Général en chef.  
*Manycour*

M. le Général Serret, Directeur le g<sup>de</sup> National

Commandement en Chef  
des Groupes  
de la 1<sup>re</sup> Division M<sup>re</sup>

Etat Major Général.

(Aux Tuileries.)

(S/43.)

Republique Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 9 juin 1849.

L'inspecteur général  
de la 2<sup>e</sup> légion  
avec le 11 juin 1849  
N<sup>o</sup> 390

Mon cher Général,

Reçu le 12 Juin 1849  
N<sup>o</sup> 1702

J'ai reçu votre communication en date du 7 du courant (N<sup>o</sup> 3669), au sujet de la demande formulée par le bataillon de la garde nationale de Montmartre, à l'effet d'obtenir le concours du 18<sup>e</sup> léger pour l'enseignement pratique des exercices du cordeau.

Non seulement il est contraire aux usages établis d'appliquer les troupes de la garnison à un service extérieur, sans une nécessité d'ordre public dûment constatée, mais l'autorité militaire ne peut pas consentir à multiplier les charges déjà si lourdes auxquelles elles ont à faire face avec un effectif, que l'état sanitaire actuel tend, chaque jour, à réduire. Je vous prie en conséquence de faire savoir à M<sup>le</sup> le Colonel de la 2<sup>e</sup> légion de la banlieue qu'il ne sera pas possible de satisfaire au vœu qu'il vous a exprimé.

Recevez, mon cher Général, l'assurance

A M<sup>le</sup> le Général de division Lerrot, com<sup>de</sup> sup<sup>de</sup> des gardes nat<sup>les</sup>  
de la Seine.